PROCES-VERBAUX OFFICIELS DU CONSEIL GENERAL

SEANCE DU MERCREDI 29 MARS 2023
A 19H45, A LA SALLE DU CONSEIL GÉNÉRAL

19e séance

Présidence : M. Cyprien Baba (POP)

Membres présents (39 membres, avec le président) : Mmes et MM. Aubert Nicolas (PLR), Berly Michaël (POP), Blanchard Lobsang (POP), Bologna Vivian (POP), Buirette William (PLR), Chopard François (PLR), Debets Anne-Lise (POP), De la Reussille Théo (POP), Dubois Gaëtan (PLR), Dupraz Céline (POP), Erard Caroline (Les Verts), Frutschi Lancaster Anne-Catherine (PS), Eymann Joëlle (PS), Galvani Joël (Les Verts), Hösli Priscille (Les Verts), Hügli Stéphanie (POP), Jequier Jean-Philippe (PLR), Krebs Alain (PLR), Pulfer Gérard (PLR), Renk Hans-Peter (POP), Resmini Raphael (POP), Rotzer Jean-Marie (POP), Rouault Philippe (Les Verts), Santschi Gérard (PS), Schaffner Corinne (PLR), Schaffner François (PLR), Sieber Martine (PS), Spahr Peter (PLR), Surdez Pierre (PLR), Tissot Cyril (Les Verts), Vermot Romain (Les Verts), Von Allmen Anthony (PLR), Von Allmen Evelyne (PLR), Von Allmen Valentin (PLR), Wurz Pascal (PS), Zaslawski Suzanne (POP), Zbinden Philippe (PLR), Zurbuchen Michel (PLR).

Membres excusés (2 membres) : MM. Reichen Stéphane (PS) et Rosselet Michel (PLR).

Conseil communal : M. Cédric Dupraz (POP), président, M. Claude Dubois (PLR), vice-président, M. Denis de la Reussille (POP), M. Miguel Perez (Les Verts) et Mme Sarah Favre (PLR), membres.

M. Cyprien Baba, président : Le Bureau s'est réuni préalablement pour examiner deux points inscrits à son ordre du jour. Le premier concernait le procès-verbal de la séance du Conseil général du 25 janvier 2023 : aucune remarque n'ayant été apportée, celui-ci a été adopté. Nous adressons nos vifs remerciements à la Chancellerie pour son travail.

Le second point était relatif à l'interprétation de l'art. 22, al. 1 du règlement général de la Commune du Locle. Ce point a fait l'objet d'un procès-verbal, donc je vous donne lecture :

**Procès-verbal de la séance du Bureau du Conseil général,
le mercredi 29 mars 2023 à 18h50, à la salle du Conseil communal
de l'Hôtel de Ville**

Règlement général de la Commune du Locle – interprétation de l'article 22 – Incompatibilités absolues

Présences : M. Cyprien Baba, président (POP), M Gérard Pulfer (PLR), Mme Suzanne Zaslawski (POP), Mme Joëlle Eymann (PS), M. Joël Galvani (Les Verts).

Excusés : Mme Evelyne Von Allmen (PLR), M. François Chopard (PLR)

Le Bureau du Conseil général se réunit afin de se prononcer sur l'interprétation de l'article 22 du règlement général de la Commune du Locle (Incompatibilités absolues), en particulier l'alinéa 1 « [1] *Les partenaires enregistré·e·s au sens de la loi fédérale ou cantonale sur le partenariat, les personnes menant de fait une vie de couple, les épouses et époux, parent·e·s et allié·e·s jusqu'au troisième degré inclusivement, ne peuvent pas siéger ensemble au bureau du Conseil général, au Conseil communal ou dans une Commission* ». La question qui a été soumise au Bureau du Conseil général est de savoir si un membre du Conseil général peut faire partie d'une commission à laquelle un membre du Conseil communal avec lequel il a des liens familiaux en fait déjà partie.

En effet, selon l'article 22 alinéa 3 du règlement général de la Commune du Locle, « [3] *En cas de doute, le bureau du Conseil général statue sur l'incompatibilité dans les plus brefs délais.* ».

Afin de prendre une décision, le Bureau du Conseil général a demandé un préavis à la commission législative qui est l'auteure du nouveau règlement général de la Commune du Locle.

Par lettre du 21 février 2023, puis complétée le 23 février 2023, la commission législative a pris la position suivante :

1. La question de l'incompatibilité doit s'analyser en fonction des personnes composant la commission indépendamment du pouvoir auquel elles appartiennent.
2. Sont donc inclues les personnes déléguées du Conseil communal selon l'article 102 alinéa 4 du règlement général communal (RG).
3. Partant, il y a une incompatibilité absolue au sens de l'article 22 alinéa 1 RG si des liens familiaux existent entre les membres composant la commission.
4. Si l'incompatibilité apparaît en cours de législature, l'une des personnes concernées devra démissionner sans délai de la commission.
5. S'il n'y a pas de délégué permanent du pouvoir exécutif, comme c'est le cas pour les commissions législatives, monnaie locale et intercommunale, il ne peut ainsi pas y avoir d'incompatibilité absolue entre le Conseil communal et la commission.
6. En revanche, si la présence d'un membre du Conseil communal est requise dans une commission dans laquelle il n'est pas délégué, la question de l'incompatibilité peut se poser si un membre de sa famille au sens de l'article 22 alinéa 1 RG siège dans ladite commission. Dans le cas d'espèce, le membre

de la commission doit se récuser selon l'article 23 RG durant le traitement du dossier concerné.

Le Bureau partage ce point de vue et confirme par 5 voix contre 0 cette interprétation de l'article 22 du règlement général de la Commune du Locle.

Le procès-verbal signé par le président et le secrétaire du Conseil général fera ainsi office de décision en droit. De plus, une mention de cette décision du bureau quant à l'interprétation de cet article 22 du règlement général de la Commune du Locle sera indiquée dans ledit règlement en note annexe. La séance est levée à 19h10.

Le Locle, le 29 mars 2023

AU NOM DU BUREAU
DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président, C. Baba

Le secrétaire, G. Pulfer

Ordre du jour

1. NOMINATIONS

1.1 d'un membre de la commission financière, en remplacement de M. Philippe Rouault, démissionnaire (Les Verts) ;

1.2 d'un membre de la commission législative, en remplacement de M. Philippe Rouault, démissionnaire (Les Verts) ;

1.3 d'un membre à la commission financière, en remplacement de M. Michaël Berly, démissionnaire (POP) ;

1.4 d'un membre suppléant de la commission de désignation des rues, en remplacement de Mme Céline Dupraz, démissionnaire (POP).

4. RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

23-4502 relatif aux motions et postulats acceptés par le Conseil général et qui n'ont pas donné lieu à un rapport écrit du Conseil communal.

6. INTERPELLATIONS

23-603 interpartis (PLR par MM. Nicolas Aubert et Philippe Zbinden, PS par Mme Anne Catherine Frutschi Lancaster, POP par Mme Anne-Lise Debets et M. Théo de la Reussille, Les Verts par M. Joël Galvani) : Le Conseil communal peut-il s'engager à introduire une rubrique dans ses futurs rapports adressés au Conseil général ayant pour titre : « Évaluation des synergies possibles avec la Commune de La Chaux-de-Fonds » ?

La commission intercommunale Le Locle-La Chaux-de-Fonds a évoqué la nécessité d'accroitre autant que faire se peut la collaboration entre les deux communes. Aussi, il est sollicité des Conseils communaux des deux communes, par leur Conseil général respectif, d'examiner toutes les possibilités de synergie dans leur fonctionnement ainsi qu'à l'occasion de tous les investissements et en conséquence d'en faire mention dans leurs rapports adressés aux législatifs.

23-604 De M. Gérard Santschi et Mmes Martine Sieber, Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : Rue du Communal – Halle Polyvalente

La problématique du parcage « sauvage » devant la halle polyvalente du Communal motive cette interpellation.

En effet, il est particulièrement inquiétant de voir des parents et grands-parents s'arrêter sur les lignes jaunes, sur le passage piétons, sur le trottoir et ceci de jour comme de nuit, pour déposer les enfants.

Il arrive fréquemment que les enfants courent de la voiture à la halle et de la halle à la voiture. Parfois même le bus a de la peine à circuler.

Nous rappelons qu'à moins de 100 m. se situe le parking de la Piscine-Patinoire, il n'est donc pas insurmontable pour les enfants de se déplacer à pied du parking à la halle.

Nous demandons donc au Conseil communal de modifier la signalisation en posant un panneau d'interdiction de s'arrêter hors cases depuis Communal 18

jusqu'au carrefour Communal-Colline ainsi que de placer des obstacles physiques empêchant le parcage sauvage et dangereux devant ce bâtiment sportif fort fréquenté.

D'autre part, il serait indispensable de tenir compte de ce qui précède lors de la rénovation de cette partie de route qui ne saurait tarder.

Nous joignons une image du tronçon concerné (lors d'une journée fréquentée à la Piscine).

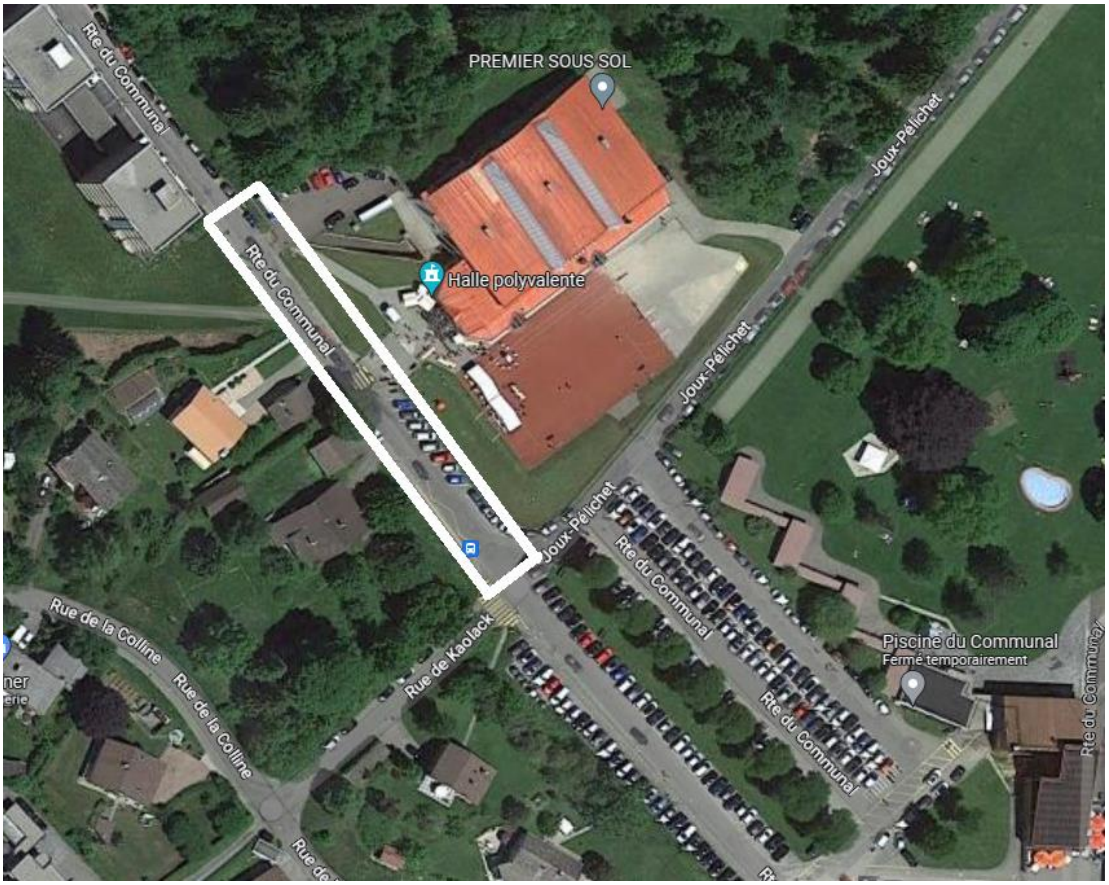

8. PROJET D'ARRÊTÉ

23-801 de M. Gaëtan Dubois et Mmes Evelyne Von Allmen, Corinne Schaffner, MM. Alain Krebs, Jean-Philippe Jequier, William Buirette, Pierre Surdez, François Schaffner, Valentin Von Allmen, Michel Rosselet, Peter Spahr (PLR) : Pour une rocade des services au sein du Conseil communal

Conformément à l'article 60 du règlement général de la Commune du Locle du 29 septembre 2022, M. Gaëtan Dubois et Mmes Evelyne Von Allmen, Corinne Schaffner, MM. Alain Krebs, Jean-Philippe Jequier, William Buirette, Pierre Surdez, François Schaffner, Valentin Von Allmen, Michel Rosselet, Peter Spahr (PLR) déposent le projet d'arrêté suivant :

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le règlement général de la Commune du Locle du 29 septembre 2022,
Sur la proposition de M. Gaëtan Dubois et Mmes Evelyne Von Allmen, Corinne Schaffner, MM. Alain Krebs, Jean-Philippe Jequier, William Buirette, Pierre Surdez, François Schaffner, Valentin Von Allmen, Michel Rosselet, Peter Spahr (PLR),

Arrête :

Article premier.- Le règlement général de la Commune du Locle du 29 septembre 2022 est modifié comme suit :

Article 84. Constitution

[1] *Inchangé*

[2] Un·e membre du Conseil communal ne peut pas détenir les mêmes sections et services de l'administration plus de deux législatures complètes d'affilée.

[3] *Alinéa 2 actuel*

Art. 2.- Le présent arrêté entre en vigueur à la prochaine législature.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté après l'avoir soumis à la sanction du Conseil d'État, à l'expiration du délai référendaire.

1.1 – Nomination d'un membre de la Commission financière, en remplacement de M. Philippe Rouault, démissionnaire (Les Verts)

M. Romain Vermot, Les Verts : Nous proposons M. Joël Galvani comme membre de la Commission financière, et M. Cyril Tissot en tant que membre suppléant.

1.2 – Nomination d'un membre de la Commission législative, en remplacement de M. Philippe Rouault, démissionnaire (Les Verts)

M. Romain Vermot, Les Verts : Nous proposons Mme Caroline Erard en tant que membre de la Commission législative, et M. Romain Vermot comme membre suppléant.

1.3 – Nomination d'un membre à la Commission financière, en remplacement de M. Michaël Berly, démissionnaire (POP)

M. Jean-Marie Rotzer, POP : Le groupe POP propose M. Hans-Peter Renk comme membre de la Commission financière, et Mme Suzanne Zaslawski en tant que membre suppléant.

1.4 – Nomination d'un membre suppléant de la Commission de désignation des rues, en remplacement de Mme Céline Dupraz, démissionnaire (POP)

M. Jean-Marie Rotzer, POP : Le groupe POP propose M. Cyprien Baba en tant que membre suppléant de la Commission de désignation des rues.

Ces candidatures n'étant pas combattues, les personnes proposées sont ainsi élues tacitement.

23-4502 – Rapport relatif aux motions et postulats acceptés par le Conseil général et qui n'ont pas donné lieu à un rapport écrit du Conseil communal

M. Gérard Santschi, PS : Le groupe socialiste est déçu du rapport qui nous est présenté ce soir. En effet, il n'apporte rien en termes de solutions aux propositions du Législatif. Comme tous les quatre ans, l'Exécutif propose le classement ou la prolongation – c'est peut-être le seul point positif – des motions et postulats. Nous préférerions largement – et vous le savez déjà – que des rapports répondant positivement aux demandes soient déposés, comme ce fut le cas, exception notable, pour la réalisation de l'Hôtel de Ville du Locle à Swissminiatur.

D'une manière générale, le groupe socialiste suivra la position des groupes concernant leurs propres propositions. Nous ne classerons donc pas des motions et postulats contre l'avis de ceux et celles qui les ont déposés, et espérons une même attitude envers nos propositions.

Nos positions concernant les propositions du groupe socialiste dont l'Exécutif demande le classement seront développées plus tard, dans la discussion.

Le groupe socialiste acceptera le maintien de l'ensemble des motions et postulats, tel que proposé par le Conseil communal, sans rouvrir la discussion sur la pertinence des propositions, puisque cela a déjà été fait lors de leur dépôt. Telle est donc notre position à ce stade de la discussion.

M. Romain Vermot, Les Verts : Je serai plutôt bref : Les Verts ne sont évidemment pas enchantés de voir partir ces motions, toutes en vrac, dans une sorte de rapport. Nous aurions quand même préféré parfois un peu plus de détails que juste quelques lignes d'explications. Toutefois, si nous devons développer, ce sera plutôt lors de l'étude du rapport qui suivra.

M. Gaëtan Dubois, PLR : Le printemps est là, et nous sentons le nettoyage de printemps par rapport au classement de ces motions et postulats. Le groupe PLR remercie globalement le Conseil communal de son travail. Nous n'allons pas prendre la parole à chaque fois au sujet de nos postulats et motions si nous sommes d'accord avec la réponse reçue. Aussi, si je ne prends pas la parole, c'est que le groupe PLR accepte tacitement le classement de la motion, tout en remerciant le Conseil communal de son travail.

M. Jean-Marie Rotzer, POP : Dans l'ensemble, le groupe POP suivra l'avis du Conseil communal. Selon les quelques débats qui pourront avoir lieu, et en fonction des avis des groupes qui avaient déposé motions et postulats, il est possible que nous puissions tempérer notre opinion.

En attendant, nous remercions vivement le Conseil communal de tout le travail qui a été fait. La plupart des motions et postulats qui sont proposés au classement le sont parce que, bien que nous n'ayons pas reçu de rapport circonstancié qui l'explique, le Conseil communal a quand même réalisé un travail important.

M. Cédric Dupraz, président du Conseil communal : Le Conseil communal remercie les groupes de leurs interventions générales concernant ce rapport, qui est finalement habituel et déposé lors de chaque législature. Le Conseil communal répondra donc, cas échéant, aux motions dont le classement sera combattu.

EXAMEN DÉTAILLÉ DES MOTIONS DONT LE CLASSEMENT EST PROPOSÉ

1.1 - Motion du 04.09.2013 de M. Michel Sandoz et consorts (Les Verts) : « Pour rendre la place du Marché et les rues qui la prolongent d'ouest en est, plus attractives et moins dangereuses »

M. Romain Vermot, Les Verts : Les Verts ne s'opposeront pas au classement de cette motion. Nous ne sommes pas tout à fait satisfaits, car nous aurions quand même voulu une piétonisation. Néanmoins, au vu des aménagements qui ont été apportés et au fait que ce soit une zone 20, où ce sont maintenant les serveuses des restaurants qui ont la priorité sur les voitures et pas l'inverse, nous allons l'accepter.

La parole n'étant plus demandée, le **classement de la motion** est soumis au vote et **accepté à l'unanimité**.

1.2 - Motion 15-902 du 01.10.2015 de M. Anthony Von Allmen et consorts (PLR) : « Traversée du Locle »

La parole n'étant pas demandée, le **classement de la motion 15-902** est soumis au vote et **accepté à l'unanimité**.

1.3 - Motion 16-901 du 27.01.2016 de M. Gérard Santschi et consorts (PS) : « Amélioration piétonnière à la Combe-Sandoz »

M. Gérard Santschi, PS : Je prends brièvement la parole pour vous dire que nous accepterons le classement, quand bien même la création d'un trottoir n'est pas réalisée. Nous aimerions souligner les améliorations apportées à ce tronçon, qui montrent tout de même une volonté du Conseil communal de travailler dans le bon sens.

Notons toutefois que la situation du Quartier-Neuf reste à améliorer en termes de trafic pendulaire, ce qui ne nous empêchera pas d'accepter le classement. Cependant, nous tenions tout de même à souligner que le Conseil communal avait travaillé et fait quelque chose. Cela apporte peut-être une nuance à notre introduction de tout à l'heure.

M. Romain Vermot, Les Verts : Les Verts non plus ne sont pas tout à fait satisfaits du classement de cette motion. Nous allons suivre l'avis du motionnaire, mais, effectivement, pour rappeler ses paroles, nous déplorons quand même toujours l'absence d'un trottoir ou, en tout cas, de sécurisation. Dessiner une bande jaune sur le bord de la route ne règle absolument pas le problème, surtout l'hiver, où vous avez un talus de neige à gauche et un talus de neige à droite, qui recouvre à peu près l'entier de cette fameuse bande jaune. Ainsi, quand vous êtes piéton, vous devez de temps en temps vous jeter dans le tas de neige pour éviter les voitures qui montent.

De plus, c'est une route qui est extrêmement glissante l'hiver au vu du passage pendulaire, et cela implique que les voitures qui accélèrent zigzaguent et glissent à la montée. Cela rend cette rue d'autant plus dangereuse. Il faut vraiment faire quelque chose avant qu'il y ait un accident grave.

La parole n'étant plus demandée, le **classement de la motion 16-901** est soumis au vote et **accepté par 36 voix contre 0 et 2 abstentions.**

1.4 - Motion 17-903 du 17.05.2017 de Mme Isabelle Peruccio Sandoz et consorts (Les Verts) : « Un guide pour le patrimoine loclois »

La parole n'étant pas demandée, le **classement de la motion 17-903** est soumis au vote et **accepté à l'unanimité**.

1.5 - Motion 17-904 du 22.06.2018 de Mme Corine Bolay Mercier et consorts (PS) : « Le Locle, bientôt ville partenaire du *Réseau des villes-amies des aînés* » ?

Mme Joëlle Eymann, Les Verts : Notre groupe acceptera le classement du rapport, mais tient à relever que, si le Conseil communal a effectivement fait une petite partie, nous pouvons faire mieux pour nos aînés, par exemple en réfléchissant à l'accès aux trottoirs, qui reste encore à réaliser, de même que l'accès à certains bus et à certains musées. Comme mentionné dans le rapport, nous pouvons prendre exemple sur la ville de Riehen, près de Bâle. Il reste encore des choses à faire. Néanmoins, nous accepterons le classement.

La parole n'étant plus demandée, le **classement de la motion 17-904** est soumis au vote et **accepté à l'unanimité**.

1.6 - Motion interpartis 18-902 du 15.11.2018 de M. Jean-Marie Rotzer et consorts (POP), MM. Romain Vermot et Valentin Perez (Les Verts) : « Diminuer la pollution engendrée par les matières plastiques »

M. Romain Vermot, Les Verts : Nous accepterons évidemment le classement de la motion. Ce que nous regrettons peut-être un tout petit peu, c'est que la Ville du Locle fait quelque chose, mais le fait parce que le Canton l'a obligée. Nous aurions préféré que cela vienne davantage de nous, du Conseil général ou du Conseil communal.

Nous pouvons peut-être aussi déplorer que, s'il y a effectivement une politique sur les plastiques jetables dans le cadre des événements ponctuels, les fast-foods et les vendeurs de rue peuvent continuer à déverser des tonnes de plastiques dans la rue, dirons-nous, en toute impunité. Ce serait bien que cela change petit à petit. Du jetable tous les jours à midi, c'est peut-être un peu beaucoup.

M. Denis de la Reussille, directeur du Dicastère des Espaces Publics, de l'Education et des Sports (DEPES) : Je ne pensais pas intervenir, mais j'aimerais juste dire à M. Vermot que le Conseil communal a participé durant trois ans à un groupe de travail avec l'Etat et qu'il ne s'est pas fait *imposer* une décision. Nous avons travaillé avec les autres communes et le Conseil d'Etat, ce qui est nettement différent de votre analyse.

La parole n'étant plus demandée, le **classement de la motion 18-902** est soumis au vote et **accepté à l'unanimité**.

1.7 - Motion 19-901 du 30.01.2019 de M. Michel Zurbuchen et consorts (PLR-VL) : « Utilisons le bois de nos forêts »

La parole n'étant pas demandée, le **classement de la motion 19-901** est soumis au vote et **accepté à l'unanimité**.

1.8 - Motion 19-902 du 13.11.2019 de M. Gérard Santschi et consorts (PS) : « Cabane pour grillade »

M. Gérard Santschi, PS : La position du Conseil communal ne nous étonne pas, lui qui avait déjà dit, à plusieurs reprises, ne pas vouloir plus d'aménagements de ce type sur le territoire de la commune, préférant, je cite, « rester vieux jeu en préférant les foyers en pierre où les gens vont chercher leur bois ». J'ai cité en ayant regardé dans le PV, ceci pour un petit clin d'œil, si vous le permettez.

L'Exécutif ne parvient pas à dépasser le stade des inconvénients et difficultés, sans vouloir voir les avantages de tels emplacements. Cette réponse ne le satisfaisant pas, le groupe socialiste refusera le classement de la motion, et s'en remet au vote du Conseil général.

M. Denis de la Reussille, directeur du Dicastère des Espaces Publics, de l'Education et des Sports (DEPES) : Peut-être quelques éléments, non pas complémentaires, mais de rappel. Il est vrai que le Conseil communal n'a jamais été chaud sur ce genre d'installation. Nous l'avons rappelé dans la réponse – vous le savez, mais c'est bien de le rappeler – il est quasiment impossible de construire des chalets ou des abris en forêt, puisque la loi cantonale l'interdit. C'est la première chose, qu'il est peut-être bien de rappeler.

Il y a deux ou trois chalets existants, notamment au-dessus des Roches-de-Moron, qui ont bénéficié du droit acquis et qui sont effectivement utilisés par de nombreuses personnes. C'est vrai, nous sommes un peu vieux jeu, probablement moi en premier. Nous préférons que les gens aillent ramasser du bois qui traîne en forêt – cela fera aussi plaisir à M. Zurbuchen qui constate qu'il y a beaucoup de bois mort en forêt – et qu'ils fassent leur propre torrée. Ceci plutôt que de construire en plus quelques chalets de ce type, où ceux qui les utilisent de temps en temps peuvent remarquer que s'il n'y a pas de passage très régulier d'employés de la commune – c'est bien malheureux – ces lieux sont dans un état particulièrement triste certains lundis matin.

Cela dit, évidemment, le Conseil général décidera du sort qu'il souhaite réserver à cette motion. Pour le Conseil communal, il est souhaitable de la classer.

La parole n'étant plus demandée, le **classement de la motion 19-902** est soumis au vote et **refusé par 26 voix contre 11 et 1 abstention**.

1.9 - Motion 20-901 du 27.05.2020 de MM. Leonello Zaquini et Michaël Berly (POP) : « Amélioration des méthodes de travail des commissions »

La parole n'étant pas demandée, le **classement de la motion 20-901** est soumis au vote et **accepté à l'unanimité**.

1.10 - Motion 22-903 du 25.05.2022 de Mme Céline Dupraz et consorts (POP) : « Pour un statut moins précaire des patrouilleuses et patrouilleurs scolaires »

La parole n'étant pas demandée, le **classement de la motion 22-903** est soumis au vote et **accepté à l'unanimité**.

1.11 - Motion 22-904 du 26.10.2022 de M. Gaëtan Dubois et consorts (PLR) : « Favoriser un trafic pendulaire en transports publics et en mobilité douce »

La parole n'étant pas demandée, le **classement de la motion 22-904** est soumis au vote et **accepté à l'unanimité**.

EXAMEN DÉTAILLÉ DES POSTULATS DONT LE CLASSEMENT EST PROPOSÉ

2.1 - Postulat du 03.03.2009 lors de la séance commune des Conseils généraux de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, déposé dans le cadre de la présentation du contrat d'agglomération du Réseau des 3 Villes, du groupe PopVertsSol de Neuchâtel, ainsi que des groupes des Verts et du POP de La Chaux-de-Fonds et du Locle : « Mesures concernant la formation »

La parole n'étant pas demandée, le **classement du postulat** est soumis au vote et **accepté à l'unanimité**.

2.2 - Postulat du 25.01.2018, déposé le 06.12.2017 dans le cadre de l'examen du budget 2018, du groupe PLR-VL par M. Anthony Von Allmen et consorts : « Pour plus de lisibilité dans la fréquentation de nos musées »

La parole n'étant pas demandée, le **classement du postulat** est soumis au vote et **accepté à l'unanimité**.

2.3 - Postulat du 25.01.2018, déposé le 06.12.2017 dans le cadre de l'examen du budget 2018, du groupe PLR-VL par Mme Ruth Heiniger et consorts : « Un rassemblement des deux bibliothèques communales pour plus d'efficience ? »

La parole n'étant pas demandée, le **classement du postulat** est soumis au vote et **accepté à l'unanimité**.

2.4 - Postulat du 13.11.2019, déposé dans le cadre de la discussion du rapport 19-4604 à l'appui d'une demande de crédit d'exploitation de CHF 168'000.- pour l'ouverture d'une nouvelle desserte en transports publics en ville du Locle pour une durée de trois ans, du POP par M. Lobsang Blanchard : « Ligne de bus du secteur des Saignoles »

M. Lobsang Blanchard, POP : Je suis tout d'abord heureux d'apprendre que les résultats de la ligne dépassent les prévisions et les espérances : c'est très positif. Au vu de la matière qui a été amenée en commission, les préoccupations que j'avais lors du dépôt de ce postulat ne sont plus du tout d'actualité. Aussi, je ne m'opposerai pas à ce classement. Je regrette tout de même, au vu de la simplicité de la demande – qui était une simple présentation des données statistiques – qu'il n'y ait pas été donné suite. Il aurait quand même été intéressant de savoir quelle était la fréquentation proportionnellement pour les entreprises et pour le privé.

La parole n'étant plus demandée, le **classement du postulat** est soumis au vote et **accepté à l'unanimité**.

2.5 - Postulat du 29.01.2020, déposé dans le cadre de l'examen du budget 2020, du groupe PLR-VL par M. Michel Rosselet et consorts : « Demande d'aide au Canton pour assumer les charges de nos musées ? »

La parole n'étant pas demandée, le **classement du postulat** est soumis au vote et **accepté à l'unanimité**.

2.6 - Postulat du 20.02.2020, déposé dans le cadre du rapport de commission intercommunale occasionnelle chargée d'élaborer une convention de fusion entre les communes du Locle et des Brenets aux Conseils généraux portant demande de ratification de la convention de fusion entre les communes des Brenets et du Locle, du groupe PLR-VL par M. Gaëtan Dubois et consorts : « Pour l'allongement de la ligne NoctamRUN jusqu'aux Brenets »

M. Gaëtan Dubois, PLR : Nous remercions le Conseil communal de son travail. Néanmoins, nous ne sommes pas satisfaits de la réponse fournie. Si nous comprenons qu'il est difficile de modifier la ligne existante, s'agissant d'un accord intercommunal, nous sommes surpris que la réponse s'arrête là.

Certes, le postulat aurait pu être plus large, toutefois, lors de son dépôt en 2020, le Conseil communal avait exprimé une réelle volonté d'aller plus loin en étudiant d'autres variantes, tout en indiquant que cela devait être une priorité. En effet, lors du dépôt de ce postulat, les autorités exécutives avaient parlé de benchmarking, mais aussi de l'offre nocturne MobiNight ou d'analyse du matériel roulant, pour mieux répondre aux besoins des Brenets. Malheureusement, nous ne retrouvons pas ces éléments dans la réponse du Conseil communal.

Je tiens à rappeler que c'est une vraie problématique pour les jeunes Brenassiers, des jeunes qui font partie intégrante de la commune du Locle, mais qui n'ont pas la possibilité de rentrer chez eux en transports publics, entre 1h et 5h du matin, alors que c'est une prestation existant pour les Loclois. Il est souvent difficile pour un jeune étudiant de débourser des dizaines de francs pour compléter les derniers kilomètres avant de rentrer chez lui, alors qu'il vient de parcourir Neuchâtel-Le Locle pour seulement CHF 7.-.

Pourtant, des alternatives peuvent être trouvées : il y a les éléments que j'ai apportés au début de mon intervention – qui avaient été suggérés par le Conseil communal – mais nous pourrions aussi très bien imaginer que la commune offre le taxi entre Le Locle et Les Brenets à la présentation d'un ticket NoctamRUN. Cela permet d'utiliser une offre existante, et fait fonctionner les entreprises locales.

Pour conclure, nous refuserons donc le classement de ce postulat, en priant le Conseil communal d'aller au bout des volontés qu'il avait exprimées en 2020, à savoir – et j'utilise ses mots – « mettre en place une offre nocturne en fin de semaine pour les jeunes et les moins jeunes de nos deux communes ».

M. Romain Vermot, Les Verts : Bien évidemment, nous rejoignons l'avis du préopinant PLR, et nous refuserons le classement.

Nous pouvons comprendre l'argument du Conseil communal concernant la problématique d'allonger le temps de parcours, mais nous regrettons que d'autres pistes n'aient pas été suivies. Nous pourrions, par exemple, prolonger jusqu'aux Brenets la dernière course uniquement, soit celle qui part à 4h de Neuchâtel. Le bus rentre au dépôt une fois qu'il est arrivé au Locle. Il pourrait donc très bien aller jusqu'aux Brenets, puisqu'il n'a plus d'horaires à

tenir. Nous pourrions même dire que, si le bus qui arrive au Locle est vide, il n'a pas besoin d'aller jusqu'aux Brenets.

Nous relevons également l'argument un peu bancal du prix de la course. Certes, un trajet Neuchâtel-Le Locle se monte à CHF 7.- au lieu de CHF 10,40 en journée. Par contre, le Conseil communal omet de préciser que, pour une course La Chaux-de-Fonds-Le Locle, le prix est de CHF 7.- au lieu de CHF 4,20 en temps normal, et que l'abonnement Onde Verte ne fonctionne pas.

Nous enjoignons tout de même le Conseil communal à trouver d'autres solutions : typiquement, prolonger – en tout cas pour le moment – la ligne sur la dernière course. Je ne suis pas sûr que faire ces quelques kilomètres en plus coûte des mille et des cents aux trois communes.

M. Jean-Marie Rotzer, POP : Au niveau du groupe POP, nous allons laisser la liberté de vote. Une partie d'entre nous est très sensible aux questions de sécurité des retours nocturnes des plus jeunes de nos concitoyens. Pas les tout jeunes, évidemment, mais les jeunes majeurs. Il nous semble qu'il serait quand même important de faire un effort pour trouver une solution.

M. Cédric Dupraz, directeur du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité et de l'Agglomération (DUMA) : Le Conseil communal vous remercie de ces remarques. Lors de l'élaboration du rapport, nous n'avions pas les chiffres 2022 s'agissant de la fréquentation du NoctamRUN. Nous ne nous sommes pas basés sur les chiffres 2021, ni sur les chiffres 2020, étant donné la situation pandémique. Nous avions ceux de 2019 et 2022 correspond environ aux chiffres d'avant la pandémie.

Il faut rappeler que le Conseil communal est évidemment favorable à une desserte nocturne entre Les Brenets et Le Locle, mais pas à la proposition présentée ici, c'est-à-dire l'extension de la ligne NoctamRUN, laquelle est destinée, je le rappelle, à relier les centres urbains et leur centre festif et culturel. Il est de notre responsabilité et de notre devoir de vous informer que cette solution – après analyse, mais aussi intuitivement – n'est ni crédible ni envisageable.

Pour rappel, au niveau technique, tout d'abord, le temps de parcours entre Neuchâtel et Le Locle est de 56 minutes. A cela, il faut ajouter le temps de pause pour le chauffeur. Une prolongation de la ligne nécessiterait un rajout d'environ une petite trentaine de minutes sur le tronçon, ce qui déstabiliserait la ligne.

En 2011, Le Locle a été le moteur : c'est la Ville qui a poussé la mise en place d'une offre nocturne entre les trois villes, sachant que nous étions le maillon faible, puisque nous étions au bout de la course. Les horaires ont été finement posés. De mémoire, il est vrai qu'à une époque, les bus partaient de Neuchâtel à 1h, voire 1h30, et nous n'avions pas la possibilité de capter une clientèle suffisamment importante, puisque l'horaire était trop proche de celui du dernier train. L'horaire qui a été défini a été mûrement réfléchi.

Concernant la fréquentation, en 2022, ce sont 1'250 utilisateurs qui sont sortis aux quatre arrêts du Locle, et 531 utilisateurs qui y sont entrés. Nous avons deux lignes par soirée : par ligne, en moyenne, ce sont 6 personnes qui sortent à l'un des quatre arrêts du Locle et 3 personnes qui y entrent. Par conséquent, je vous laisse faire le ratio potentiel avec le bassin de population des Brenets : une bête règle de trois – même si je sais que ce n'est pas tout à fait comme cela qu'il faudrait appliquer la formule – ce qui donnerait 0,6 client sortant et 0,3 client rentrant pour la ligne. Ceci sachant qu'il n'y a pas, à notre connaissance, d'établissement public ouvrant durant la nuit aux Brenets, que ce soit le Passiflore ou autre.

Vous l'aurez donc compris, on ne peut pas envoyer un bus de deux essieux, 50 places assises et 80 places debout faire 16 km de course supplémentaire presque totalement vide. Cela déstabiliserait la ligne NoctamRUN. Vis-à-vis de nos partenaires, des cofinanceurs, cette solution n'est tout simplement pas viable, pour les raisons que j'ai évoquées, pour des raisons financières, économiques, techniques et écologiques. La solution réside dans une adaptation de l'offre, c'est-à-dire une adaptation du matériel roulant.

Dans d'autres régions du canton – telles que le Val-de-Travers – une desserte nocturne a été mise en place, par une offre associative, une offre bénévole, entre Fleurier, Les Verrières ou La Côte-aux-Fées. Néanmoins, ce n'est pas ce que nous souhaitons. Pour le cas de la nouvelle Commune du Locle, la solution passe certainement, à nos yeux, par la mise en place d'une offre de type « Taxi-Pyjama », c'est-à-dire une offre préférentielle de la société de taxi sur présentation des billets NoctamRUN.

Au niveau des chiffres, c'est complexe, et je ne vais pas entrer dans le détail des prix. Les Brenets-Neuchâtel, aller et retour en journée, pour un groupe de quatre, revient à CHF 20,80 sans réduction. Pour Les Brenets-Neuchâtel, aller simple en journée, et retour avec le NoctamRUN et le taxi, le prix s'élève alors à CHF 25,80. C'est vrai qu'il y a un delta de CHF 5.-, une thune, pour le parcours jusqu'aux Brenets. Une solution pourrait sans doute être envisagée.

Néanmoins, le postulat qui a été déposé ne fait mention que d'une extension du NoctamRUN et, je l'ai dit, celle-ci n'est pas envisageable. Dès lors, nous vous proposons de classer ce postulat et vous invitons à en déposer un autre d'ordre plus général, demandant une desserte nocturne pour les habitants et pour de potentiels clients des Brenets.

M. Gérard Santschi, PS : Je laisse peut-être encore un petit peu de temps aux auteurs du postulat pour savoir s'ils acceptent le classement et vont en redéposer un autre. Pour l'instant, le groupe socialiste les soutiendra dans le maintien du postulat.

En effet, tant le PLR, que Les Verts et le Conseil communal amènent des ébauches de solutions. Il est vrai que, si nous voulons être très stricts, la solution évoquée tout à l'heure ne répond pas tout à fait au postulat. Mais si l'on classe la motion, et que le PLR ou un autre groupe ne dépose pas tout de suite, que va-t-il se passer ? Il ne va rien se passer. Et la problématique n'avancera pas plus.

Le but est véritablement de trouver des solutions et que quelqu'un soit le moteur. J'ai un peu l'impression que nous avons tous les éléments, mais que nous attendons les uns sur les autres. Aussi, à défaut, le groupe socialiste soutiendra le maintien du postulat, tout en relevant que les solutions existent. Il suffit juste de se mettre autour d'une table et de les trouver, quitte à « mailler » un tout petit peu l'esprit du postulat.

M. Gaëtan Dubois, PLR : Il est clair que la réponse du Conseil communal répond au postulat. Toutefois, je sens quand même un petit décalage par rapport à la volonté exprimée en 2020 : le Conseil communal avait vraiment montré une grande volonté et, sentant le vent venir et pensant que le temps était peut-être un peu trop court, avait dit lui-même qu'il allait explorer des solutions pour le retour nocturne en fin de semaine. La phrase que j'ai citée – « mettre en place une offre nocturne en fin de semaine pour les jeunes et les moins jeunes de nos deux communes » – a vraiment été dite par le Conseil communal, qui avait compris l'idée de ce postulat.

Il est clair que si l'on fait une lecture juridique de ce texte, il faudrait le classer. Cependant, pour éviter un nouveau dépôt et de la paperasse administrative, je propose que nous refusions

le classement ce soir et que nous restions dans l'idée que le Conseil communal avait avancée lors du dépôt du postulat, c'est-à-dire trouver une solution qui puisse convenir à tout le monde et à des frais convenables.

M. Romain Vermot, Les Verts : Nous rejoignons l'avis des groupes POP, PLR et socialiste. Nous remercions le Conseil communal de ses explications : c'est effectivement un peu plus crédible. La solution du taxi qui a été proposée nous semble être une bonne idée, merci. Ce n'était peut-être pas dans l'esprit du postulat, mais au vu de la discussion de ce soir, je pense que l'on peut faire une toute petite entorse à ce postulat et que cette proposition tout à fait satisfaisante soit intégrée dans la réponse.

M. Cédric Dupraz, directeur du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité et de l'Agglomération (DUMA) : Le Conseil communal vous remercie de vos interventions. Nous n'allons pas faire preuve de formalisme excessif. Comme je l'ai dit, vis-à-vis des partenaires, il est inimaginable d'étendre cette offre. Néanmoins, s'il faut faire une lecture vraiment très, très large du postulat, le Conseil communal peut accepter son maintien.

La parole n'étant plus demandée, le **classement du postulat** est soumis au vote et **refusé à l'unanimité**.

EXAMEN DÉTAILLÉ DES MOTIONS DONT LE MAINTIEN EST PROPOSÉ

3.1 - Motion du 20.10.2010 de Mme Isabelle Peruccio Sandoz et consorts (VERTS) : « Promouvoir les déplacements à pied »

La parole n'est pas demandée.

3.2 - Motion du 08.02.2011 de M. Leonello Zaquini et consorts (POP) : « Installation d'une caméra et d'une connexion au réseau Internet pour la transmission en direct des séances du Conseil général »

La parole n'est pas demandée.

3.3 - Motion du 29.05.2013 de M. Anthony Von Allmen et consorts (PLR) : « Pour un développement durable et intelligent des futurs quartiers »

La parole n'est pas demandée.

3.4 - Motion 17-901 du 23.02.2017 de Mme Dominique Andermatt-Gindrat et consorts (PS) : « Mise sur pied d'une commission de la santé intercommunale au niveau du district »

La parole n'est pas demandée.

3.5 - Motion 17-904 du 16.06.2017 de Mme Corine Bolay Mercier et consorts (PS) : « Personnes en situation de handicap mal barrées au Locle »

La parole n'est pas demandée.

3.6 - Motion 19-903 du 13.11.2019 de M. Gaëtan Dubois et M. Alain Krebs (PLR-VL) : « Pour une zone 20 km/h sur le tronçon routier devant la gare du Locle »

La parole n'est pas demandée.

3.7 - Motion 20-904 du 27.05.2020 de MM. Lobsang Blanchard et Jean-Marie Rotzer, POP : « Redonner vie au marché »

La parole n'est pas demandée.

3.8 - Motion 21-901 du 24.02.2021 de Mme Céline Dupraz et consorts (POP) : « Proposition d'une prime de domiciliation pour le personnel communal »

La parole n'est pas demandée.

3.9 - Motion 21-902 du 24.02.2021 de M. Anthony Von Allmen et consorts (PLR) : « Attractivité de la Commune du Locle »

La parole n'est pas demandée.

3.10 - Motion 21-903 du 28.04.2021 de M. Vivian Bologna et consorts (POP) : « Pour le développement de l'offre extrascolaire en faveur de la Jeunesse des Brenets »

La parole n'est pas demandée.

3.11 - Motion 21-904 du 28.04.2021 de Mme Priscille Hoesli et consorts (Les Verts) : « Petite route de campagne ou rallye de Corse ? »

La parole n'est pas demandée.

3.12 - Motion 21-905 du 28.04.2021 de M. Stéphane Reichen et consorts (PS) : « Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de la crise pandémique ! »

La parole n'est pas demandée.

3.13 - Motion 22-901 du 31.03.2022 de Mme Caroline Erard et consorts (Les Verts) : « Il est grand temps pour les vélos »

La parole n'est pas demandée.

3.14 - Motion 22-902 du 25.05.2022 de M. Gaëtan Dubois et consorts (PLR) : « Arborons les armoiries de notre commune fusionnée dans notre salle du Conseil général »

La parole n'est pas demandée.

3.15 - Motion intercommunale 23-901 du 22.02.2023 des groupes PLR du Locle et de La Chaux-de-Fonds, de M. Gaëtan Dubois et Mmes Corinne Schaffner, Evelyne Von Allmen, MM. Alain Krebs, Anthony Von Allmen, Nicolas Aubert, François Chopard, François Schaffner, Gérard Pulfer, Jean-Philippe Jequier, Michel Rosselet, Michel Zurbuchen,

Philippe Zbinden, Pierre Surdez, Peter Spahr, Valentin Von Allmen (PLR) : « Médecins scolaires : opportunités aux services de la santé de La Chaux-de-Fonds et du Locle »

La parole n'est pas demandée.

EXAMEN DÉTAILLÉ DES POSTULATS DONT LE MAINTIEN EST PROPOSÉ

4.1 - Postulat du 03.03.2009 lors de la séance commune des Conseils généraux de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, déposé dans le cadre de la présentation du contrat d'agglomération du Réseau des 3 villes, des groupes socialistes des 3 villes : « Pour une meilleure utilisation des transports publics : introduction de la règle du "prendre avec" »

La parole n'est pas demandée.

4.2 - Postulat du 03.10.2013, déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant une vente de terrain à la rue de France, postulat du groupe POP par M. Jean-Marie Rotzer : « Pour une arborisation du côté nord de la rue de France »

La parole n'est pas demandée.

4.3 - Postulat du 10.12.2013, déposé dans le cadre de l'examen du budget 2014, postulat du groupe PLR par M. Claude Dubois : « Pour une redistribution des impôts des personnes physiques sur la base de la redistribution des personnes morales »

La parole n'est pas demandée.

4.4 - Postulat du 10.12.2014 déposé dans le cadre de la discussion du budget 2015, du PLR par M. Michel Zurbuchen : « Malpierres supérieures et la suite... »

La parole n'est pas demandée.

4.5 - Postulat du 28.03.2018, déposé dans le cadre de la discussion du rapport 18-4603 à l'appui d'une demande de crédit de CHF 162'000.- pour la mise aux normes du restaurant de la piscine-patinoire, du PS par M. Gérard Santschi : « Rénovation des WC du restaurant de la piscine-patinoire »

La parole n'est pas demandée.

4.6 - Postulat du 12.12.2018, déposé dans le cadre de l'examen du budget 2019, du groupe PLR-VL par M. Anthony Von Allmen et consorts : « Chiffrons les prestations sociales communales »

La parole n'est pas demandée.

4.7 - Postulat interpartis du 23.06.2021, déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2020, (PS par Mme Corine Bolay Mercier, Les Verts par M. Romain Vermot, POP par M. Jean-Marie Rotzer) : « Quelle place pour les femmes dans les activités sportives ? »

La parole n'est pas demandée.

4.8 - Postulat du 31.03.2022, déposé dans le cadre de l'examen du rapport relatif à la création d'un règlement concernant le stationnement sur le domaine public (22-4102), du groupe PS par M. Stéphane Reichen : « Prise en compte du problème lié au parcage des apprenti.e.s et étudiant.e.s de l'Ecole Technique du Locle (CPNE-TI) »

La parole n'est pas demandée.

4.9 - Postulat du 31.03.2022, déposé dans le cadre de l'examen du rapport relatif à la création d'un règlement concernant le stationnement sur le domaine public (22-4102), du groupe POP par M. Michaël Berly : « Prise de contact avec l'exécutif chaux-de-fonnier pour comprendre les améliorations effectuées dans leur règlement de stationnement »

La parole n'est pas demandée.

4.10 - Postulat du 29.09.2022, déposé dans le cadre de l'examen du rapport relatif à la réglementation sur l'assainissement des eaux (22-4103), du groupe PLR par M. Gaëtan Dubois : « Etude de l'impact de la nouvelle réglementation sur l'assainissement des eaux sur l'attractivité résidentielle, les propriétaires et les entreprises »

La parole n'est pas demandée.

Le président, **M. Cyprien Baba**, soumet au vote **l'article 2** de l'arrêté concernant le classement et le maintien de motions et postulats, octroyant un délai supplémentaire de deux ans pour le traitement des motions 3.1 à 3.15 et des postulats 4.1 à 4.10. L'article 2 est **accepté à l'unanimité.**

DU 29 MARS 2023

ARRETE

concernant le classement et le maintien de motions et postulats

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu le rapport du Conseil communal du 13 mars 2023,

Arrête :

Article premier.- Les motions et postulats suivants sont classés :

1. Motions

1.1. Du 04.09.2013, de M. Michel Sandoz et consorts (Les Verts) : Pour rendre la place du Marché et les rues qui la prolongent d'ouest en est, plus attractives et moins dangereuses

1.2. Du 01.10.2015 : 15-902 de M. Anthony Von Allmen et consorts (PLR) : Traversée du Locle

1.3. Du 27.01.2016 : 16-901 de M. Gérard Santschi et consorts (PS) : Amélioration piétonnière à la Combe-Sandoz

1.4. Du 17.05.2017 : 17-903 de Mme Isabelle Peruccio Sandoz et consorts (Les Verts): Un guide pour le patrimoine loclois

1.5. Du 22.06.2018 : 17-904 de Mme Corine Bolay Mercier et consorts (PS) : Le Locle, bientôt ville partenaire du « réseau des villes-amies des aînés » ?

1.6. Du 15.11.2018 : 18-902 interpartis de M. Jean-Marie Rotzer et consorts (POP), MM. Romain Vermot et Valentin Perez (Les Verts) : diminuer la pollution engendrée par les matières plastiques

1.7. Du 30.01.2019 : 19-901 – Motion de M. Michel Zurbuchen et consorts (PLR-VL) : Utilisons le bois de nos forêts

~~1.8. Du 13.11.2019 : 19-902 de M. Gérard Santschi et consorts (PS) : Cabane pour grillade~~

1.9. Du 27.05.2020 : 20-901 de MM. Leonello Zaquini et Michaël Berly (POP) : Amélioration des méthodes de travail des commissions

1.10. Du 25.05.2022 : 22-903 de Mme Céline Dupraz et consorts (POP) : Pour un statut moins précaire des patrouilleuses et patrouilleurs scolaires.

1.11. Du 26.10.2022 : 22-904 de M. Gaëtan Dubois (PLR) : Favoriser un trafic pendulaire en transport public et en mobilité douce

2. Postulats

2.1. Du 03.03.2009 lors de la séance commune des Conseils généraux de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, déposé dans le cadre de la présentation du contrat d'agglomération du Réseau des 3 villes, du groupe PopVertsSol de Neuchâtel, ainsi que des groupes des Verts et du POP de La Chaux-de-Fonds et du Locle : Mesures concernant la formation

2.2. Du 25.01.2018, déposé le 06.12.2017 dans le cadre de l'examen du budget 2018, Postulat du groupe PLR-VL par M. Anthony Von Allmen et consorts : Pour plus de lisibilité dans la fréquentation de nos musées

2.3. Du 25.01.2018, déposé le 06.12.2017 dans le cadre de l'examen du budget 2018, Postulat du groupe PLR-VL par Mme Ruth Heiniger et consorts : Un rassemblement des deux bibliothèques communales pour plus d'efficience ?

2.4. Du 13.11.2019, déposé dans le cadre de la discussion du rapport 19-4604 à l'appui d'une demande de crédit d'exploitation de Fr. 168'000.- pour l'ouverture d'une nouvelle desserte en transports publics en Ville du Locle pour une durée de trois ans., postulat du POP par M. Lobsang Blanchard : Ligne de bus du secteur des Saignoles

2.5. Du 29.01.2020, déposé dans le cadre de l'examen du budget 2020, du groupe PLR-VL par M. Michel Rosselet et consorts : Demande d'aide au canton pour assumer les charges de nos musées ?

~~2.6. Du 20.02.2020, déposé dans le cadre du rapport de commission intercommunale occasionnelle chargée d'élaborer une convention de fusion entre les communes du Locle et des Brenets aux conseils généraux portant demande de ratification de la convention de fusion entre les communes des Brenets et du Locle, du groupe PLR-VL par M. Gaëtan Dubois et consorts : Pour l'allongement de la ligne NoctamRUN jusqu'aux Brenets~~

Art. 2.- Le Conseil communal dispose d'un délai supplémentaire de deux ans pour apporter réponse aux motions et postulats suivants :

3. Motions

3.1. Du 20.10.2010, de Mme Isabelle Peruccio Sandoz et consorts (VERTS) : Promouvoir les déplacements à pied

3.2. Du 08.02.2011, de M. Leonello Zaquini et consorts (POP) : Installation d'une caméra et d'une connexion au réseau Internet pour la transmission en direct des séances du Conseil général

3.3. Du 29.05.2013, de M. Anthony Von Allmen et consorts (PLR) : Pour un développement durable et intelligent des futurs quartiers

3.4. Du 23.02.2017 : 17-901 de Mme Dominique Andermatt-Gindrat et consorts (PS) : Mise sur pied d'une commission de la santé intercommunale au niveau du district

3.5. Du 16.06.2017 : 17-904 de Mme Corine Bolay Mercier et consorts (PS): Personnes en situation de handicap mal barrées au Locle

3.6. Du 13.11.2019 : 19-903 de M. Gaëtan Dubois et M. Alain Krebs (PLR-VL) : Pour une zone 20 km/h sur le tronçon routier devant la gare du Locle

3.7. Du 27.05.2020 : 20-904 de MM. Lobsang Blanchard et Jean-Marie Rotzer, POP : Redonner vie au marché

3.8. Du 24.02.2021 : 21-901 de Mme Céline Dupraz et consorts (POP) : Proposition d'une prime de domiciliation pour le personnel communal

3.9. Du 24.02.2021 : 21-902 de M. Anthony Von Allmen et consorts (PLR) : Attractivité de la Commune du Locle

3.10. Du 28.04.2021 : 21-903 de M. Vivian Bologna et consorts (POP) : Pour le développement de l'offre extrascolaire en faveur de la Jeunesse des Brenets

3.11. Du 28.04.2021 : 21-904 de Mme Priscille Hoesli et consorts (Les Verts) : Petite route de campagne ou rallye de Corse ?

3.12. Du 28.04.2021 : 21-905 de M. Stéphane Reichen et consorts (PS) : Pour un plan de relance en faveur des acteurs locaux : accompagnons la sortie de la crise pandémique !

3.13. Du 31.03.2022 : 22-901 de Mme Caroline Erard et consorts (Les Verts) : Il est grand temps pour les vélos

3.14. Du 25.05.2022 : 22-902 de M. Gaëtan Dubois et consorts (PLR) : Arborons les armoiries de notre commune fusionnée dans notre salle du Conseil général

3.15. Du 22.02.2023 : 23-901 intercommunale des groupes PLR du Locle et de La Chaux-de-Fonds, de M. Gaëtan Dubois et Mmes Corinne Schaffner, Evelyne Von Allmen, MM. Alain Krebs, Anthony Von Allmen, Nicolas Aubert, François Chopard, François Schaffner, Gérard Pulfer, Jean-Philippe Jequier, Michel Rosselet, Michel Zurbuchen, Philippe Zbinden, Pierre Surdez, Peter Spahr, Valentin Von Allmen (PLR) : Médecins scolaires : Opportunités aux services de la santé de La Chaux-de-Fonds et du Locle

4. Postulats

4.1. Du 03.03.2009 lors de la séance commune des Conseils généraux de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle, déposé dans le cadre de la présentation du contrat d'agglomération du Réseau des 3 villes, des groupes socialistes des 3 villes : Pour une meilleure utilisation des transports publics : introduction de la règle du "prendre avec"

4.2. Du 03.10.2013, déposé dans le cadre de la discussion du rapport concernant une vente de terrain à la rue de France, postulat du groupe POP par M. Jean-Marie Rotzer : Pour une arborisation du côté nord de la rue de France

4.3. Du 10.12.2013, déposé dans le cadre de l'examen du budget 2014, postulat du groupe PLR par M. Claude Dubois : Pour une redistribution des impôts des personnes physiques sur la base de la redistribution des personnes morales

4.4. Du 10.12.2014, déposé dans le cadre de la discussion du budget 2015, Postulat du PLR par M. Michel Zurbuchen : Malpierres supérieures et la suite...

4.5. Du 28.03.2018, déposé dans le cadre de la discussion du rapport 18-4603 à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 162'000.- pour la mise aux normes du restaurant de la piscine-patinoire, postulat du PS par M. Gérard Santschi : Rénovation des WC du restaurant de la piscine-patinoire

4.6. Du 12.12.2018, déposé dans le cadre de l'examen du budget 2019, du groupe PLR-VL par M. Anthony Von Allmen et consorts : Chiffrons les prestations sociales communales

4.7. Du 23.06.2021, déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2020, interpartis (PS par Mme Corine Bolay Mercier, Les Verts par M. Romain Vermot, POP par M. Jean-Marie Rotzer) : Quelle place pour les femmes dans les activités sportives ?

4.8. Du 31.03.2022, déposé dans le cadre de l'examen du rapport relatif à la création d'un règlement concernant le stationnement sur le domaine public (22-4102), du groupe PS par M. Stéphane Reichen : Prise en compte du problème lié au parcage des apprenti.e.s et étudiant.e.s de l'Ecole Technique du Locle (CPNE-TI)

4.9. Du 31.03.2022, déposé dans le cadre de l'examen du rapport relatif à la création d'un règlement concernant le stationnement sur le domaine public (22-4102), du groupe POP par M. Michaël Berly : Prise de contact avec l'exécutif chaux-de-fonnier pour comprendre les améliorations effectuées dans leur règlement de stationnement

4.10. Du 29.09.2022, déposé dans le cadre de l'examen du rapport relatif à la réglementation sur l'assainissement des eaux (22-4103), du groupe PLR par M. Gaëtan Dubois : Etude de l'impact de la nouvelle réglementation sur l'assainissement des eaux sur l'attractivité résidentielle, les propriétaires et les entreprises

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président,	Le secrétaire,
C. Baba	G. Pulfer

23-603 – Interpellation interpartis (PLR par MM. Nicolas Aubert et Philippe Zbinden, PS par Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster, POP par Mme Anne-Lise Debets et M. Théo de la Reussille, Les Verts par M. Joël Galvani) : Le Conseil communal peut-il s'engager à introduire une rubrique dans ses futurs rapports adressés au Conseil général ayant pour titre : « Évaluation des synergies possibles avec la Commune de La Chaux-de-Fonds » ?

M. Nicolas Aubert, PLR : Je précise bien que c'est une interpellation interpartis et non PLR. « Se réunir est un début, rester ensemble est un progrès, travailler ensemble est la réussite. » Ayant pris acte de la décision du Conseil général du Locle, il y a quelques années, de ne pas aller tout de suite vers une fusion avec la Ville de La Chaux-de-Fonds, les membres loclois de la commission intercommunale ont pris le parti d'inverser ce paradigme – qui vous était proposé par Henri Ford – en privilégiant de commencer par la réussite en travaillant ensemble, avant d'éventuellement se réunir, un jour, lorsque nos collaborations auront apporté les fruits escomptés.

Pour cela, il y a nécessité d'un réflexe, d'un automatisme, menant à inclure, dans toutes les réflexions, la possibilité de collaborer avec la Ville de La Chaux-de-Fonds si des avantages pour notre commune peuvent en découler. Il faut que ces réflexes et ces automatismes soient au quotidien le fruit du travail de notre administration, de notre Conseil communal et, aussi, de nos commissions communales.

Lors de sa séance du 29 novembre 2022, la commission, qui se réunissait en présence des présidents des deux Conseils communaux, a appris qu'à la Ville de La Chaux-de-Fonds, il existe déjà une obligation pour le Conseil communal d'inclure, dans tous ses rapports adressés au Conseil général, une rubrique portant sur les synergies possibles avec la ville voisine.

Aussi, nous souhaitons, nous, membres loclois de cette commission intercommunale, qu'il en aille de même pour la Ville du Locle, à savoir que soit intégrée dorénavant dans tous les rapports du Conseil communal – y compris les rapports qui portent sur la gestion des services – une rubrique portant sur l'examen des synergies possibles.

M. Cédric Dupraz, président du Conseil communal : Le Conseil communal vous remercie du dépôt de cette interpellation. Dans les faits, dans toutes nos réflexions, nous intégrons, quasiment de manière systématique, l'expérience et les pratiques – dans un esprit critique, mais constructif – des collectivités avoisinantes, notamment les pratiques et l'expérience de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

Dès lors, par rapport à votre interpellation, et à l'instar de ce qui se fait désormais systématiquement dans les rapports qui vous sont soumis – par exemple, une rubrique « Durabilité » est intégrée en fin de rapport, car le développement durable est fondamental à nos yeux – nous sommes aujourd'hui prêts, bien sûr, à intégrer une rubrique mentionnant des synergies possibles avec la Ville de La Chaux-de-Fonds. Ceci tout en sachant que, dans les rapports chaux-de-fonniers, la plupart du temps, cette rubrique indique « RAS ». Mais nous l'indiquerons désormais dans nos rapports.

A la question du président, M. Cyprien Baba, demandant à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse du Conseil communal, **M. Nicolas Aubert** répond par l'affirmative.

23-604 – Interpellation de M. Gérard Santschi et Mmes Martine Sieber, Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : « Rue du Communal – Halle Polyvalente »

M. Gérard Santschi, PS : La sécurité des piétons tient à cœur au groupe socialiste, vous le constatez encore une fois ce soir.

Il n'y a pas grand-chose à ajouter au texte de l'interpellation, si ce n'est que d'ici quelques années, la route du Communal, dans sa deuxième partie, sera refaite. Nous demandons donc au Conseil communal de tenir compte de ce qui est demandé ce soir, ce qu'il avait peut-être déjà intégré dans ses réflexions.

Un membre des Verts du Conseil général nous a suggéré tout à l'heure d'envisager quelque part, vis-à-vis de la halle, une place de dépose-minute pour faciliter la vie des parents et des enfants. Mais *une* place de dépose-minute, non pas vingt-cinq.

Nous aimerions apporter une nuance à notre propos : ce week-end a eu lieu la fête de la Fédé à la halle polyvalente, et tout s'est très bien passé à l'entrée et à la sortie, bien que nous ne soyons pas restés toute la soirée dehors pour voir comment cela se passait. Nous ne dépeignons donc pas une situation catastrophique, nous demandons simplement qu'il soit tenu compte, à futur, d'une amélioration des abords de la halle polyvalente.

Ce serait bien que quelques petits aménagements puissent être faits, que la situation puisse quand même être quelque peu améliorée – que ce soit par des panneaux routiers ou à l'entrée de la halle – pour éviter que les gens se parquent partout. Ceci sans demander que ce soit fait dès la semaine prochaine, car il faut quand même laisser le temps au Conseil communal et aux services concernés de se concerter.

Mme Sarah Favre, directrice du Dicastère de la Jeunesse, des Institutions Parascolaires et de la Sécurité (DJIPS) : Le Conseil communal vous remercie du dépôt de cette interpellation concernant la problématique du parcage sauvage aux abords de la halle polyvalente.

Toutefois, le Conseil communal regrette que cette problématique n'ait pas été amenée par le biais de la Commission de circulation, ou qu'un membre du groupe n'ait pris contact avec le chef de la Sécurité publique.

Après analyse, le service va procéder au changement des panneaux, soit remplacer la signalisation « Interdiction de parquer » par la signalisation « Interdiction de s'arrêter », avec, à la clé, des amendes d'ordre de CHF 120.- lors d'un stationnement et de CHF 80.- en cas de pose et dépose. A cette signalisation, nous ajouterons une plaque complémentaire pour permettre les livraisons à la halle polyvalente et à TransN de stationner pour charger des personnes.

Nous allons compléter ce changement par l'installation d'une interdiction de pose et dépose d'élèves. De plus, des patrouilles du Service du domaine public seront plus fréquemment menées pour faire respecter cette nouvelle signalisation. Il faut savoir que la mise en place d'une nouvelle signalisation demande une publication dans la Feuille officielle. Cela prendra donc quand même quelques semaines.

Concernant les obstacles physiques, les conditions hivernales nécessitent de les enlever durant 5 à 6 mois. Aussi, nous privilégions une étude plus approfondie pour envisager ce genre de mesure.

Le Conseil communal s'engage à prendre en considération cette problématique, afin de sécuriser davantage cette zone lors de travaux.

Le président, **M. Cyprien Baba**, demande à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse du Conseil communal.

M. Gérard Santschi, PS : Oui, nous sommes satisfaits de la réponse du Conseil communal, qui prend en compte la problématique. Bien sûr, nous pouvons toujours passer par les commissions, nous pouvons toujours téléphoner à tel ou telle. Mais nous avons parfois des ordres du jour un peu courts, alors pardonnez-nous de rallonger un tout petit peu. Nous prenons note, mais cela ne nous empêchera probablement pas de revenir une autre fois avec une autre interpellation. D'autres groupes l'ont déjà fait. Nous travaillons tous en bonne harmonie et en totale détente. Il n'y a donc aucun problème.

23-801 – Projet d'arrêté de M. Gaëtan Dubois et Mmes Evelyne Von Allmen, Corinne Schaffner, MM. Alain Krebs, Jean-Philippe Jequier, William Buirette, Pierre Surdez, François Schaffner, Valentin Von Allmen, Michel Rosselet, Peter Spahr (PLR) : Pour une rocade des services au sein du Conseil communal

M. Gaëtan Dubois, PLR : De nombreux changements ont été annoncés au Conseil communal, et le moment paraît opportun, pour le groupe PLR, d'amener une modification majeure dans la répartition des services, à savoir la limitation dans le temps, pour un conseiller communal, de détenir la responsabilité d'un dicastère ou d'un service de l'administration communale.

Nous avons pu le voir lors des précédents mandats, certains services peuvent rester dans les mêmes mains pendant des décennies. Pour le groupe PLR, cette non-rotation des services n'est pas souhaitable, et un renouvellement plus fréquent de la responsabilité de ceux-ci pourrait apporter les avantages suivants.

Tout d'abord, les idées, cela se cultive. Et à l'image de la rotation des cultures dans un champ agricole, être à la tête successivement de différents services permettrait à nos conseillers communaux d'avoir un œil neuf sur les processus de la commune et une meilleure vision globale de cette dernière, créant un terreau fertile pour les nouvelles idées. Cela favoriserait évidemment les synergies entre les services communaux, et les effets d'un éventuel travail en silo pouvant se développer dans une structure figée seraient amoindris. Cette pratique se rapproche des méthodes de gestion moderne, recherchant à favoriser un intérêt et une efficience dans la gestion et la direction des départements.

De plus, la fonction de conseiller communal verrait son attrait augmenter, car la perspective de travailler dans plusieurs domaines lors de sa carrière pourrait attirer de nouveaux profils. Cette modification rendrait également le Conseil communal plus résilient en cas d'absence prolongée d'un de ses membres, car la probabilité qu'un collègue ait déjà occupé ses fonctions dans un service vacant serait plus élevée.

Par ailleurs, il s'agit là, pour le groupe PLR, d'un bon compromis pour augmenter le dynamisme au sein du Conseil communal. En effet, pour avoir du changement, il aurait été envisageable de fixer une limite de mandat pour la fonction de conseiller communal. Néanmoins, cette mesure n'est pas souhaitable, car elle réduirait le nombre de candidats et péjorerait surtout les jeunes. Par conséquent, cette formule de rotation des dicastères permettrait de voir les dossiers passer entre différentes mains, sans restreindre pour autant la durée de mandat des élus à l'exécutif.

Enfin, une telle modification favoriserait les échanges de pratiques entre collègues et le décloisonnement liés à l'occupation d'un même poste sur une longue durée. Une rotation régulière des responsabilités des services permettrait de favoriser l'amélioration continue et l'apport de nouvelles idées dans nos services communaux. Notre Conseil communal est aux premières lignes pour donner l'impulsion d'un changement dans les manières de faire, et l'expérience de chaque conseiller communal pourrait être bénéfique à l'ensemble de l'administration. Alors, ne limitons pas structurellement le recours aux compétences personnelles et professionnelles de chaque conseiller communal en place, ou de potentiel candidat lors de futures élections.

Néanmoins, il faut trouver un bon équilibre dans ces rocades. En effet, trop de rotations empêcheraient une gouvernance cohérente à moyen terme et la gestion des grands dossiers. A l'inverse, trop peu de rotations favoriseraient la routine et desserviraient l'innovation. Le groupe PLR propose une limitation à deux législatures complètes, afin de pouvoir mener des

projets d'envergure. Pourquoi complètes ? Car cela permettrait de synchroniser les membres du Conseil communal entre eux, afin de ne pas créer des changements systématiques en milieu de législature. Ainsi, un nouveau conseiller communal entrant en fonction en cours de législature reprendrait le dicastère laissé vacant, mais comme il effectuerait dès lors une législature partielle, le nombre de législatures l'autorisant à gérer le même dicastère débuterait lors de sa réélection potentielle. Ainsi, les changements interviendraient toujours en raccord avec les législatures et non pas au milieu d'une législature, comme expliqué.

Je terminerai sur des éléments un peu plus procéduriers. D'une part, nous avons fait le choix de ne pas parler de dicastère dans notre projet d'arrêté, afin de ne pas les figer légalement. En mentionnant la plus petite entité de l'administration communale, à savoir un service, nous laissons toute latitude au Conseil communal de les organiser comme il le souhaite. D'autre part, l'arrêté devrait entrer en vigueur lors de la prochaine législature, afin de maintenir une certaine stabilité pour notre législature en cours. Néanmoins, le texte est clair : si les nouvelles autorités élues en 2024 comptaient un membre qui aurait passé deux législatures complètes à la tête d'un service, celui-ci ne pourrait pas se voir attribuer ce service, car il ne respecterait dès lors pas le règlement. Je tiens à préciser que nous sommes ouverts à la discussion sur ce dernier point, concernant des dispositions transitoires.

Cette proposition se veut constructive et souhaite faire entrer le Conseil communal dans une perspective d'évolution vers des concepts de direction adaptés au 21e siècle, où il faut redoubler de créativité pour relever les défis quotidiens. Le moment nous semble bien choisi pour porter ces débats, et nous espérons que vous nous rejoindrez, lors de la prochaine séance du Conseil général, à faire entrer le Conseil communal dans une danse bien orchestrée, où chaque conseiller communal apporte sa propre touche et contribue à une harmonie globale dans la gestion de la commune.

M. Cyprien Baba, président : Conformément à l'art. 38 (ndlr : art. 60 depuis le 14 décembre 2022), la prise de position du Conseil communal, la discussion et la décision interviendront lors de la prochaine séance.

Avant de lever la séance, nous allons rendre un hommage mérité à M. Miguel Perez. J'invite donc M. Romain Vermot à prendre la parole.

M. Romain Vermot, Les Verts : C'est avec émotion que je prends la parole pour le départ de notre cher conseiller communal Miguel Perez. En effet, le hasard veut que ce soit grâce à lui – ou à cause de lui – que je me suis lancé en politique, mais aussi que j'ai appris à aimer l'électronique. Car oui : avant d'être un « politicard », Miguel Perez, plus communément surnommé « M'sieur Perez » par des hordes d'élèves, était enseignant au « Tech ».

Cela explique certainement sa facilité à prendre la parole en public, à tenir éveillée l'assemblée, mais, surtout, à expliquer de façon claire, concise et rationnelle, de complexes sujets à une foule de néophytes. Vous noterez que j'ai utilisé le terme « néophytes » et non pas « ados dans l'âge bête », afin d'en tirer une jolie métaphore avec le monde politique.

Miguel, tes plaidoiries dénuées de toute langue de bois et agrémentées d'un humour piquant manqueront à beaucoup d'entre nous. Anecdote révélatrice, je me souviens que, pendant tes années au législatif, lorsque tu prenais la parole depuis le fond de la salle, la majorité des conseillers généraux se retournaient pour t'écouter parler. C'est moins visible en siégeant de ce côté-là… mais l'intérêt est toujours présent.

Sur ces onze dernières années à l'exécutif, à la tête du Dicastère des affaires sociales, de la culture et de la santé, tu as défendu corps et âme les positions du Conseil communal et les

intérêts de la commune. La culture locloise – et, en particulier, les musées – te doit une fière chandelle. Grâce à tes bons soins, elle a été protégée de multiples attaques dans un climat économique morose. Cela lui a permis de poursuivre son envol et d'être reconnue jusqu'à l'international.

Bien évidemment, la cause écologiste n'est pas en reste non plus. Cela fait plus de 20 ans que tu te bats pour elle. Tout d'abord, en contribuant à la création de la section des Verts loclois, en siégeant au Conseil général, puis au Grand Conseil et, enfin, en devenant le premier conseiller communal vert du Locle.

Pour ton départ, Les Verts souhaitent t'offrir quelques présents qui collent au plus proche de tes convictions/passions. Nous avions d'abord pensé à une canne à pêche, mais, apparemment, ton garage est déjà bien rempli… De plus, avec la pollution croissante, cela devient risqué de manger le poisson issu de nos rivières. Nous allons donc commencer par un bouquet de fleurs, qui n'est pas issu de l'élevage intensif…

[Ndlr : remise du bouquet à M. Perez et acclamations de l'assemblée]

Nous allons enchaîner avec une magnifique chemise de type *Desigual*, qui t'est si cher… *[Ndlr : rires de l'assemblée]* c'est un modèle unique, validé par le Conseil général. Mais également une bonne bouteille, non pas de *Fée*, mais de *Souris Verte*. En effet, comme tu as pu le constater, l'absinthe n'est pas toujours recommandée aux politiciens issus d'un exécutif…

Pour terminer, un fin rhum des îles, sélectionné par les soins de notre brillant expert, afin de continuer de survivre au rude climat de nos Montagnes. Je précise qu'il est à boire pur et à ne surtout pas diluer dans un grog.

Cher Miguel, M'sieur Perez, un immense merci pour ton engagement, ta passion, ton temps, ton énergie et ton humour. Tu vas nous manquer, et nous espérons te recroiser bientôt, souvent, à l'apéro.

[Ndlr : longues acclamations de l'assemblée]

M. Miguel Perez, directeur du Dicastère des Affaires Sociales, de la Culture et de la Santé (DASCS) : Merci infiniment. Je n'ai pas préparé de sortie pour ceci… J'avais préparé plein de textes, parce que je voulais défendre le classement des motions. C'est pour cela que je suis un peu déçu : tout ce que j'avais fait n'a servi à rien… Ce n'est pas vrai, je plaisante !…

Je vous remercie infiniment, c'est un magnifique hommage, merci Romain. J'ai connu Romain à l'école, et je lui ai lavé le cerveau, je lui ai dit : « Il n'y a qu'un truc, il n'y a que Les Verts qui peuvent sauver la planète »… Et il m'a cru ! *[Ndlr : rires de l'assemblée]* Et le voilà, là, ce soir, qui rend hommage à son vieux prof qui va partir en retraite, et qui sera très content d'aller à la pêche, parce que, malgré tout ce que l'on raconte, il y a encore des poissons. Il y a encore beaucoup de plaisir à être au bord de l'eau, même si l'on n'attrape pas de poissons. Et c'est quelque chose qui va m'accompagner jusqu'à mon dernier souffle.

Voilà. Merci beaucoup à tous. Merci beaucoup pour ce magnifique hommage. Merci à chacun pour les échanges que nous avons eus, parfois vifs. Si… mais c'est aussi le bon côté de la politique : c'est que nous sommes passionnés et, parfois, ça déborde un peu. Mais surtout, nous avons envie de faire avancer les choses, de tous tirer à la même corde. Alors quand cela ne se passe pas comme on a envie que ça se passe, il y a deux, trois écarts. Mais il y a assez d'intelligence collective – je le dis souvent – au sein du Conseil communal, comme il y en a au sein du Législatif, pour que tout cela se termine à la bonne franquette, en allant boire un verre.

Et j'invite toutes les personnes qui sont dans la salle, même les journalistes, les ex-journalistes et le public, à venir boire un verre à l'Ancienne Poste, où l'on va partager le verre de l'amitié. A tout à l'heure. *[Ndlr : acclamations de l'assemblée]*

M. Cyprien Baba, président : Sur ces belles paroles, je lève la séance.

La séance est levée à 21h10.

Le secrétaire-rédacteur, P. Martinelli	Le président, C. Baba	Le secrétaire, G. Pulfer